
Extrait du registre de la société républicaine de Rougnac (Charente) faisant état de la nomination comme curé du républicain Germon, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre de la société républicaine de Rougnac (Charente) faisant état de la nomination comme curé du républicain Germon, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 221-222;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39383_t1_0221_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

jeunes et fiers républicains, suppléant au nombre par leur intrépidité, écraser des colonnes entières de ces cruels et indignes esclaves? A l'aspect d'un courage aussi mou, le tyran frémit et s'agite, il fait un dernier effort, et par un assemblément formidable, il menace et semble vouloir entamer la terre de la liberté. A la voix imposante de la loi, le paisible cultivateur abandonne sa charrue, le tendre berger quitte sa houlette, et tous à l'envi, prêtant l'oreille aux sous-guerriers de Mars qui les appelle, ils volent, ils se rangent sous les drapeaux de la liberté, ils vont partout où l'honneur les appelle; leur inexpérience, l'idée même de la mort ne peut les arrêter, une bouillante ardeur les entraîne, ils affrontent tous les dangers et, fondant avec impénosité sur leurs féroces ennemis, ils enfoncent leurs bataillons et les forcent de quitter un pays qu'il ne leur est plus permis de souiller; ils les poursuivent sans relâche et vont, jusque sur leur impur territoire, leur faire éprouver leur valeur et le juste châtiement que mérite leur audace et leur témérité. Guillaume, qui les conduit, frémit de rage, et, saisi d'un juste effroi, il disparaît ne laissant dans sa fuite, aux vil-suppôts qui ramènent les débris de ses légions affaiblies, de ressource que dans la noire et basse perfidie. Mais si par une voie si honteuse, l'Anglais jadis si sûr, si généreux, se glorifie encore d'une conquête qu'il ne doit qu'à son or corrompueur et à son infâme séduction, qu'il sache, ce présomptueux insulaire, que c'est dans sa conquête même qu'il va trouver la juste récompense de son crime et fixer son tombeau.

« L'arrivée de sages et hardies sentinelles de la vigilance couronne tant de glorieux succès; de nouveaux commissaires, anges tutélaires envoyés pour purifier la terre, se présentent. A leur aspect le hideux royalisme, la fière aristocratie, le dangereux et tremblant modérantisme, le tortueux fédéralisme cachés sous les replis d'un faux et séduisant patriotisme, tous ces monstres tremblent, tombent, sont anéantis, et l'empire régénéré n'offrira plus bientôt que de vrais enfants de la nature, incapables de trahir jamais ses droits sacrés.

« Voilà votre ouvrage, représentants d'un peuple républicain fier et généreux, il vous reste encore à y poser la dernière main; fermes à vos postes, terminez donc l'édifice sublime de la liberté d'une nation qui en est si jalouse et qui vous a revêtus d'une confiance sans bornes. Accomplissez enfin, avant de vous séparer, le chef-d'œuvre du bonheur non seulement des Français, mais bientôt de tout le genre humain. Tel est le vœu des amis de la société des vrais sans-culottes de Puymirol.

« Montagne sainte, inexpugnable, contre laquelle se briseront toujours les flots impétueux de la tyrannie, de la trahison, sois toujours inébranlable. Nos bras armés pour ta défense t'assurent les succès dus à ta constance, à ta fermeté. Nos yeux sont sans cesse fixés sur toi et nos vies dépendent de ton triomphe. Grâce à ta philosophie, tous les honteux préjugés vont rentrer dans le néant, la raison éternelle va reprendre son empire et nous vivrons heureux puisque tu as juré de sauver la République.

« Les membres composant la Société des Sans-Culottes de Puymirol, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne.

« BIANA, président; RIVIÈRE, secrétaire;
DELBOUTIER, secrétaire. »

N° 117.

Rognac [Rougnac], département de la Charente (1).

« De la Société républicaine séant dans la commune de Rognac, canton de la Vallette, département de la Charente, le 20^e jour du premier mois de la seconde année de la République invincible.

« Citoyen Président,

« La Société républicaine de Rognac, canton de la Vallette, département de la Charente, me charge de vous faire passer un extrait de la délibération de ce jour. Elle adhère de toute son âme aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers et au décret du douzième jour du premier mois de la seconde année de la République française; elle prie la Convention de confirmer l'élection qu'elle vient de faire de son desservant, en le nommant provisoirement leur curé. Persuadée que nos augustes représentants approuveront et confirmeront cette conduite, attendu que c'est un républicain décidé, faisant le plus grand bien dans la commune en prêchant le civisme et le républicanisme dans les hameaux, faisant revenir plusieurs citoyens égarés par le fanatisme et attachés à leurs anciens préjugés, la Société n'a cru mieux faire qu'en le nommant pour la commune, et de le faire jouir du traitement attaché à son service, car le département ne lui accordait, en qualité de desservant, que 700 livres. Cette somme était trop modique pour sa nourriture et son entretien. Elle attend avec la plus grande impatience la confirmation de la Convention nationale sur son élection, par une loi émanée de son sein.

« La Société invite la Convention de rester à son poste jusqu'à une paix solide et honorable qui aura cimenté le bonheur des sans-culottes, comme vous le verrez dans l'extrait de notre délibération en date de ce jour, et suis avec fraternité,

« J. JACQUEY, secrétaire; GERMON, secrétaire. »

Extrait du registre de la Société républicaine, séant à Rognac [Rougnac], canton de la Vallette, département de la Charente (2).

Aujourd'hui, le vingtième jour du premier mois de la seconde année de la République, une et indivisible, la Société républicaine de Rognac, canton de la Vallette, département de la Charente, applaudit aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers, et au décret du 12^e jour du premier mois de l'an second de la République française, qui met en état d'arrestation 63 députés, déshonorant de tout son cœur que ce fussent les derniers traîtres de la République. Elle invite ses augustes représentants de rester à leur poste jusqu'à ce qu'une paix solide et honorable qui aura cimenté le bonheur des sans-culottes (*sic*).

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(2) *Ibid.*

Et sur la proposition d'un de ses membres, en désirant que le républicain Germon, desservant de cette commune, fût nommé provisoirement curé de cette commune, la société l'a sur-le-champ proclamé, à l'unanimité, provisoirement curé de Rognac, en attendant que la Convention ait confirmé son élection dans les séances de notre Société républicaine, afin qu'il puisse jouir et toucher la pension affectée à son service, à dater de l'échéance de son trimestre.

La fin de la séance a été terminée par des chants d'allégresse accompagnés de l'hymne : « *Allons, enfants de la patrie* », en conduisant le citoyen et républicain Germon dans son nouveau domicile, car la Société, dans la crainte de n'avoir pas un autre curé aussi républicain que le citoyen Germon, déclare qu'elle n'en veut pas d'autre dans son sein et dans sa commune.

La société arrête que le présent procès-verbal sera envoyé sur-le-champ à la Convention, en la priant d'acquiescer aux vœux de ladite Société.

Fait en notre salle ordinaire de nos séances, à Rognac les jour, mois et an que dessus, et ont signé :

« J. JACQUEY, secrétaire; GERMON, secrétaire. »

N° 118.

La Société républicaine d'Oloron, département des Basses-Pyrénées, à la Convention nationale (1).

« Écoutez les vœux qui s'élèvent de tous les points de la République; restez à votre poste, le salut du peuple vous en fait un devoir; écoutez les cris des patriotes immolés dans la Vendée, Lyon, Marseille et Toulon. Ils demandent vengeance des scélérats qui ont livré nos villes, nos ports, nos frontières, incendié nos arsenaux et porté la mort dans le sein du corps législatif; saisissez encore une fois le glaive révolutionnaire, qu'il se promène sur toutes les têtes, et jurez avec nous de ne rentrer dans nos foyers que quand nous n'aurons plus d'ennemis à craindre et de traîtres à punir. »

(Suivent 61 signatures.)

N° 119.

Faulquemont, département de la Moselle (2).

« Faulquemont, le six octobre 1793, l'an 2^e de la République une et indivisible.

« Législateurs,

« La fermeté avec laquelle vous tenez les rênes du gouvernement démocratique que vous avez fondé; le courage et la constance avec lesquels vous frappez les traîtres et déjouez leurs nombreux complots; les lois populaires et révolutionnaires que vous créez sans relâche, ne

peuvent manquer de conduire bientôt au port le vaisseau de la République.

« Mais, pour qu'il y arrive sûrement, n'en quittez point le gouvernail; restez à votre poste tant que la patrie sera en danger; nous le demandons avec tous nos frères les sans-culottes; votre renouvellement, dans ces moments d'orage, serait le triomphe de nos ennemis.

« Continuez à purger nos armées de cette caste orgueilleuse qui déteste la Révolution; de ces vils courtisans des rois pour qui l'égalité est un supplice; cette grande mesure exécutée, l'espoir des tyrans, qui ne repose que sur les trahisons de nos ci-devant, sera déçu; ils abandonneront honteusement la terre de la liberté qu'ils souillent depuis trop longtemps, ou s'ils osent persister dans leurs infâmes projets, leurs satellites seront bientôt anéantis par nos phalanges républicaines, que l'on ne conduira plus à la boucherie, mais à la victoire.

« Continuez à éliminer des administrations et de toutes les fonctions publiques, non seulement les malveillants, mais les faibles, mais encore ceux qui n'affectent une fausse modération que pour arrêter la marche de la Révolution et *feuilleter* l'ardeur républicaine; tous les fonctionnaires publics doivent être hautement et décidément révolutionnaires. Alors, et seulement alors, les lois que vous faites journellement dans l'intérêt du peuple et pour son bonheur, seront bien et promptement exécutées; l'énergie des patriotes ne sera plus comprimée, et les aristocrates trembleront.

« Les citoyens composant la société républicaine de Faulquemont, district de Morhange, département de la Moselle. »

(Suivent 36 signatures.)

N° 120.

Maintenon (1).

N° 121.

Saint-Hypolite [Saint-Hippolyte], département de l'Aveyron (2).

Canton et municipalité de Saint-Hippolyte, district de Mur-de-Barrès, département de l'Aveyron.

Extrait des registres de la Société populaire de Saint-Hippolyte.

Séance du premier jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la République française, une et indivisible, à neuf heures et demie du matin.

La séance ayant été ouverte, après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, il a été fait celle des nouvelles contenues dans la feuille du *Républicain*, il a été proposé d'inviter les aubergistes du lieu de donner leur vin à meilleur

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.
(2) *Ibid.*

(1) Nous n'avons pu découvrir cette adresse.
(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.